



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0149

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion à l'association Energie-Cités - Désignation de représentants

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur** : Madame Pédrini

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguét), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

**Séance publique du 8 juillet 2008****Délibération n° 2008-0149**

commission principale :

objet : **Adhésion à l'association Energie-Cités - Désignation de représentants**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), à travers deux chartes de l'écologie urbaine (1992-1995 et 1997-2001) et plus récemment avec l'Agenda 21 (2004), réactualisé pour la période 2007-2009 par la délibération du 12 novembre 2007. La Communauté urbaine organise en outre sa stratégie de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre autour d'un outil, le plan climat territorial, dont les grands objectifs ont été fixés en Conseil du 18 décembre 2007.

Dans le cadre de l'actualisation 2007-2009 de l'Agenda 21, l'action n° 24 engage la Communauté urbaine à développer un plan d'action partenarial, impliquer des acteurs externes et intégrer les réseaux internationaux de villes : en tant que métropole, la Communauté urbaine souhaite intégrer les grands réseaux de villes européennes et internationales afin de disposer des retours d'expériences et de diffuser les bonnes pratiques locales à un niveau international.

Afin de concrétiser cette intention, il est donc proposé d'adhérer à l'association Energie-Cités.

Cette association, créée en 1990, a établi son siège social à Besançon.

Elle a pour objet de contribuer au développement de partenariat entre les villes en favorisant la possibilité d'échanger leurs expériences et de partager leur savoir-faire dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la réduction des émissions polluantes et des gaz à effet de serre.

Forte d'un réseau européen de 110 villes membres de 21 pays, l'association Energie-Cités est un lieu d'échanges privilégié. Sont membres de l'association des villes européennes mais peuvent également participer les pays d'Europe centrale et orientale, le sud et l'est de la Méditerranée.

L'intérêt pour la Communauté urbaine est de pouvoir bénéficier d'un partenariat à l'échelle européenne dont les membres sont confrontés à des problématiques identiques, ainsi que de faire connaître et diffuser au niveau européen les opérations exemplaires menées sur le territoire.

Le coût annuel de l'adhésion est de 3 000 € pour 2008.

Il convient par ailleurs de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de cette association ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

1° - **Autorise** l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Energie-Cités.

2° - **Désigne** monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein de ladite association.

3° - **La dépense** de cotisation, soit 3 000 €, est donnée à titre indicatif. Elle sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 628 100 - fonction 830.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.**